Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1053_ARM_TOUR DES COMMERES
Portant réglementation de la circulation pendant une épreuve sportive

Service : PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-30 et R411.31 modifiés ;

VU le Code du Sport et notamment les articles A331-37 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation des routes et autoroutes modifié ;

VU l'instruction interministérielle du 13 mars 2018 relative aux dispositions réglementaires applicables aux épreuves sportives ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU le dossier déposé par M. Jean Pierre ZACH, représentant l'association SIROD OF COURSE, organisatrice du « **Tour des Commères** » qui se déroulera le **dimanche 30 octobre 2022 ;**

CONSIDÉRANT que l'organisateur demande le bénéfice du régime de la priorité de passage en application des dispositions de l'article R111-30 susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une course en ligne qui donnera lieu à des classements ;

CONSIDÉRANT le dispositif de sécurité prévu par l'organisateur (signaleurs, véhicules d'accompagnement) ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des participants, des spectateurs et des riverains, il convient de réglementer la circulation sur les routes empruntées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Les conditions de passage du **« Tour des Commères » sur les Routes Départementales n°252 et 84 hors agglomération,** figurant sur l'itinéraire détaillé joint au dossier de l'organisateur sont fixées par le présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

ARTICLE 2 RÉGIME DE CIRCULATION

La compétition bénéficie de la priorité de passage conformément à l'article R411-30 du Code de la Route sur les routes mentionnées à l'article 1.

Les accès aux routes mentionnées à l'article 1 depuis toutes les voies publiques seront fermés par des signaleurs pendant le passage des coureurs le **dimanche 30 octobre 2022 entre 09h00 et 15h00**.

A chaque carrefour de cette section avec une voie ouverte à la circulation publique, le débouché de cette voie sera fermé par un signaleur ou par un représentant des forces de l'ordre.

ARTICLE 4 La signalisation prévue aux articles A331-37 et suivants du code des sports sera fournie par l'organisateur et mise en œuvre sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 5 Mme la Directrice des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr , dont ampliation sera adressée à MM. les Maires de SIROD, LENT, BOURG DE SIROD et SYAM, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de METZ, M. Le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, Mme la Directrice du l'UT 39 du Conseil Régional BFC, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 RECOURS

L'organisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départemental de CHAMPAGNOLE à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 39301 – CHAMPAGNOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

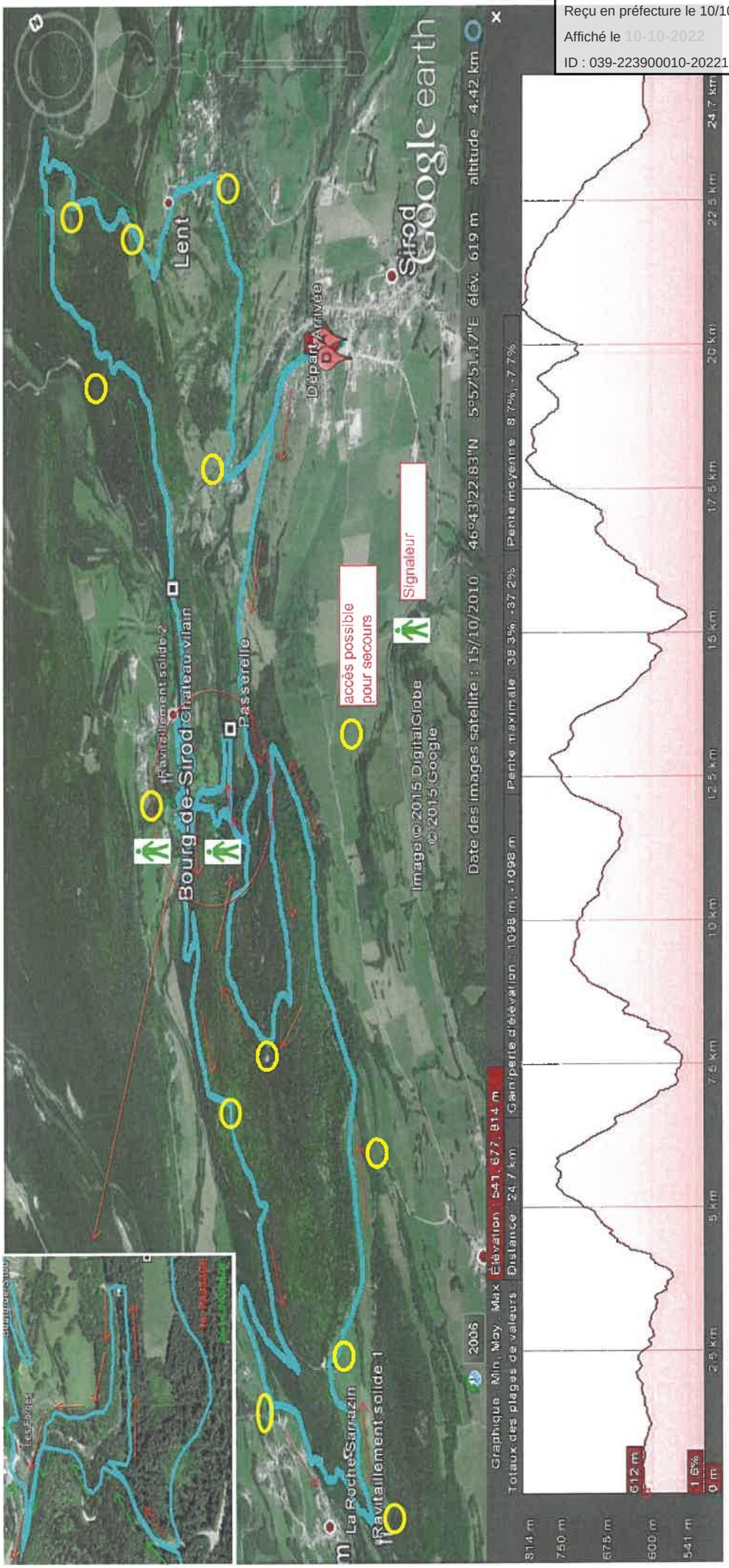

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

SIROD 6.5 KM

Rues et Routes Empruntées

Itinéraire détaillé

SIROD :

Départ rue du Tram 15 h

Le Moulin

Rue des Chauffaux

Rue d'Ain

Arrivée rue du Tram

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

TRACE DE trail

Tour de la Percée 6,5km

6.8 km | 230 m | 230 m

Retrouvez ce parcours sur votre mobile avec l'appli TrailConnect. Pour en savoir plus : http://trailconnect.run

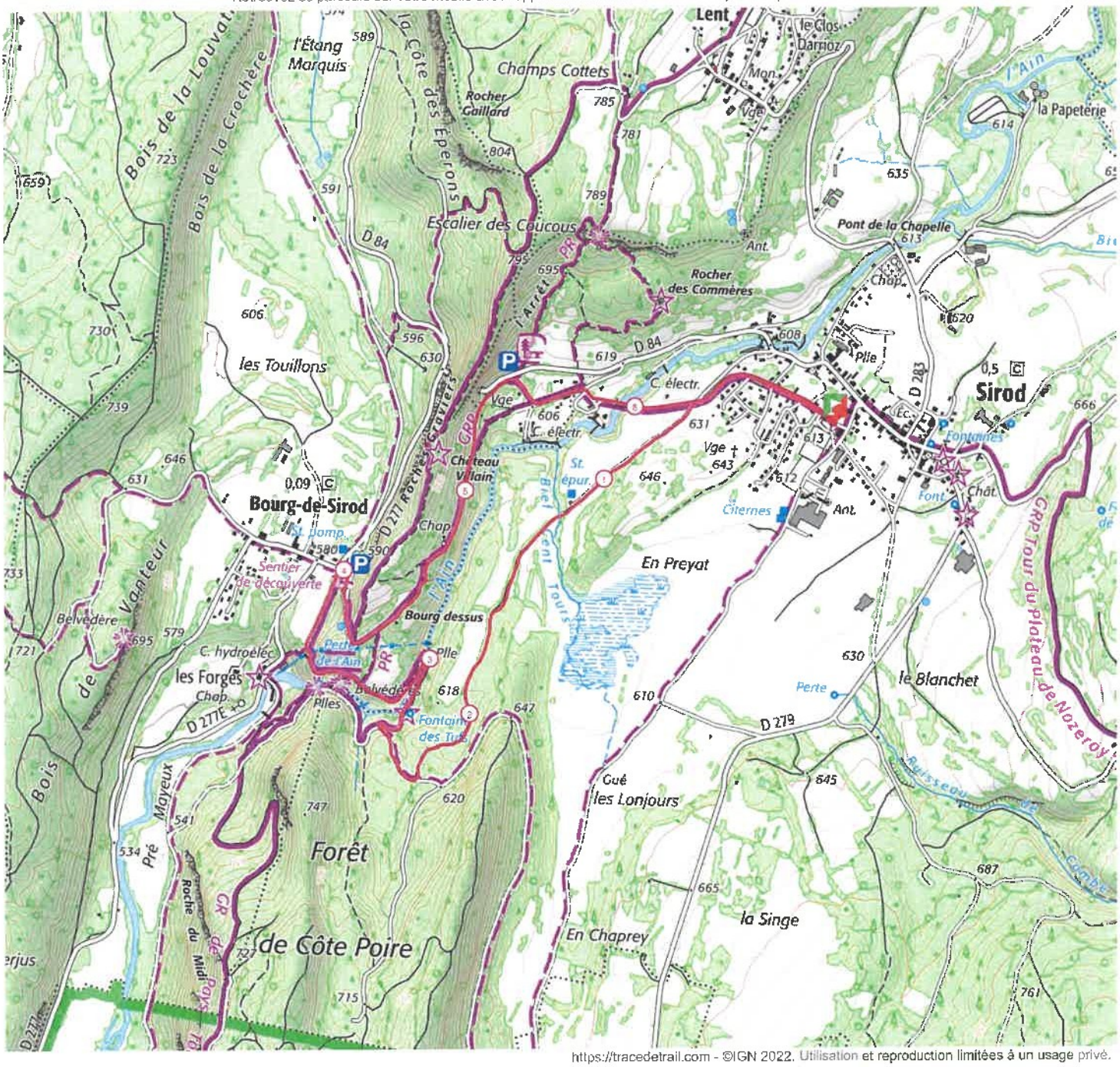

https://tracedetrail.com - ©IGN 2022. Utilisation et reproduction limitées à un usage privé.

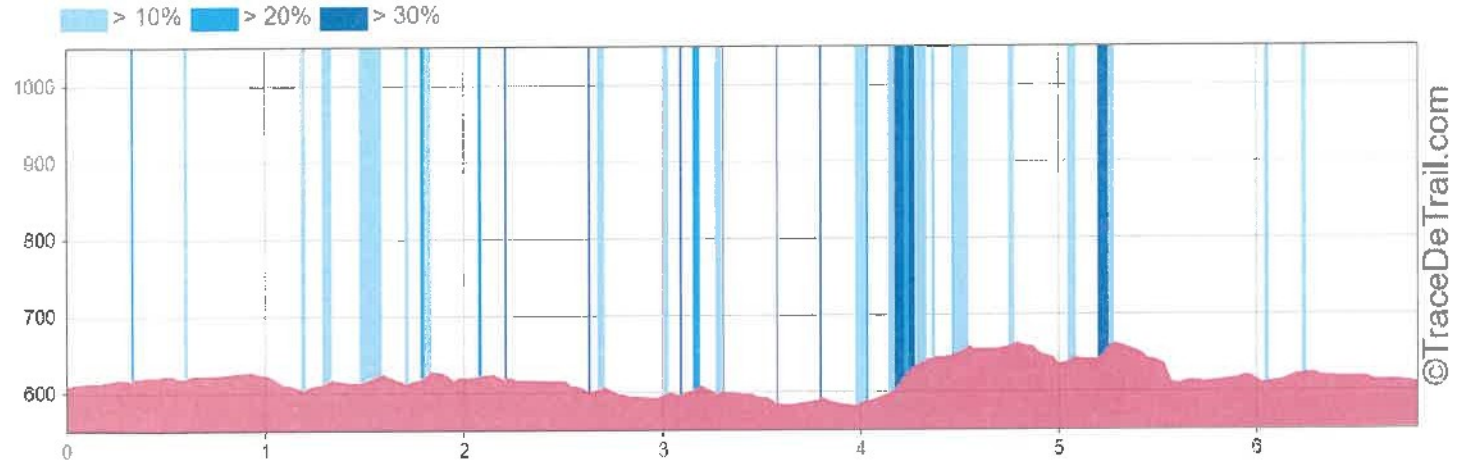

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

SIROD 11.2 KM

Rues Et Routes Empruntées

SIROD :

Départ rue du Tram

LENT :

Rue de Laizenette

Traversée D252 grande Rue

Route de Charency

Rue du Chêne

Rue du clos Darioz

Traversée D252 grande rue

Rue du Naege

SIROD :

Traversée D84 rue des commères

Au Moulin

Rue d'Ain

Arrivée rue du Tram

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

TRACE DE trail

Tour des Commères 11km

11 km | 380 m | 380 m

Retrouvez ce parcours sur votre mobile avec l'appli TrailConnect. Pour en savoir plus : http://trailconnect.run

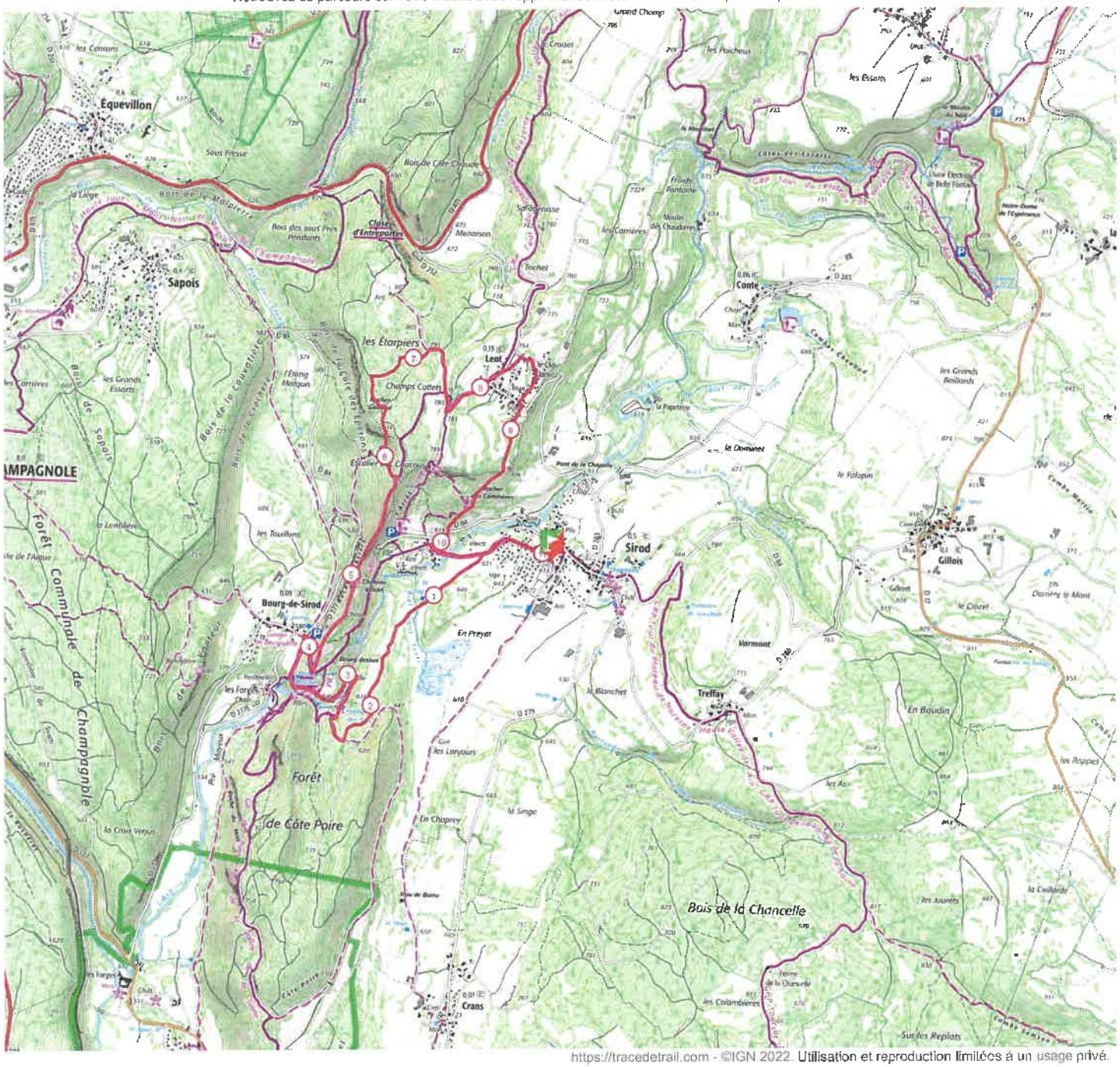

https://tracedetrail.com - ©IGN 2022. Utilisation et reproduction limitées à un usage privé.

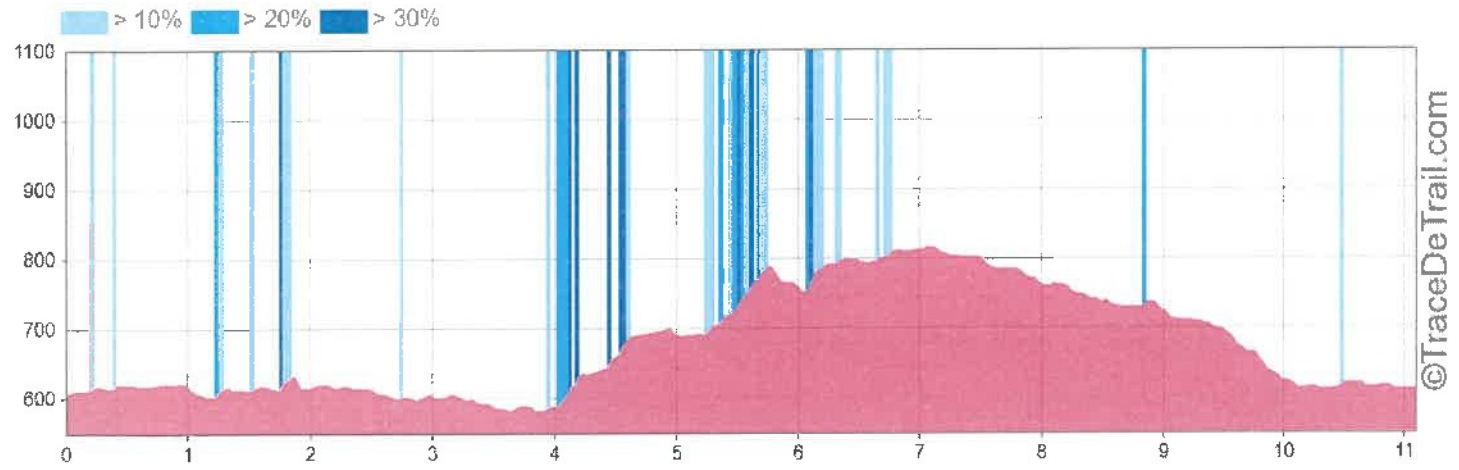

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

SIROD TRAIL COURT 25KM

Rues Et Routes Empruntées

SIROD :

Départ rue du Tram

LENT :

Rue de Laizenette

Rue de la Jette

Grande Rue

Rue du Naege

SIROD :

Traversée D84 rue des commères

Au Moulin

Rue d'Ain

Arrivée rue du Tram

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221007-ARR_2022_1053-AR

TRACE DE trail

Trail des Chamois 23km

22.7 km ↗ 1120 m ↘ 1120 m

Retrouvez ce parcours sur votre mobile avec l'appli TrailConnect. Pour en savoir plus : http://trailconnect.run

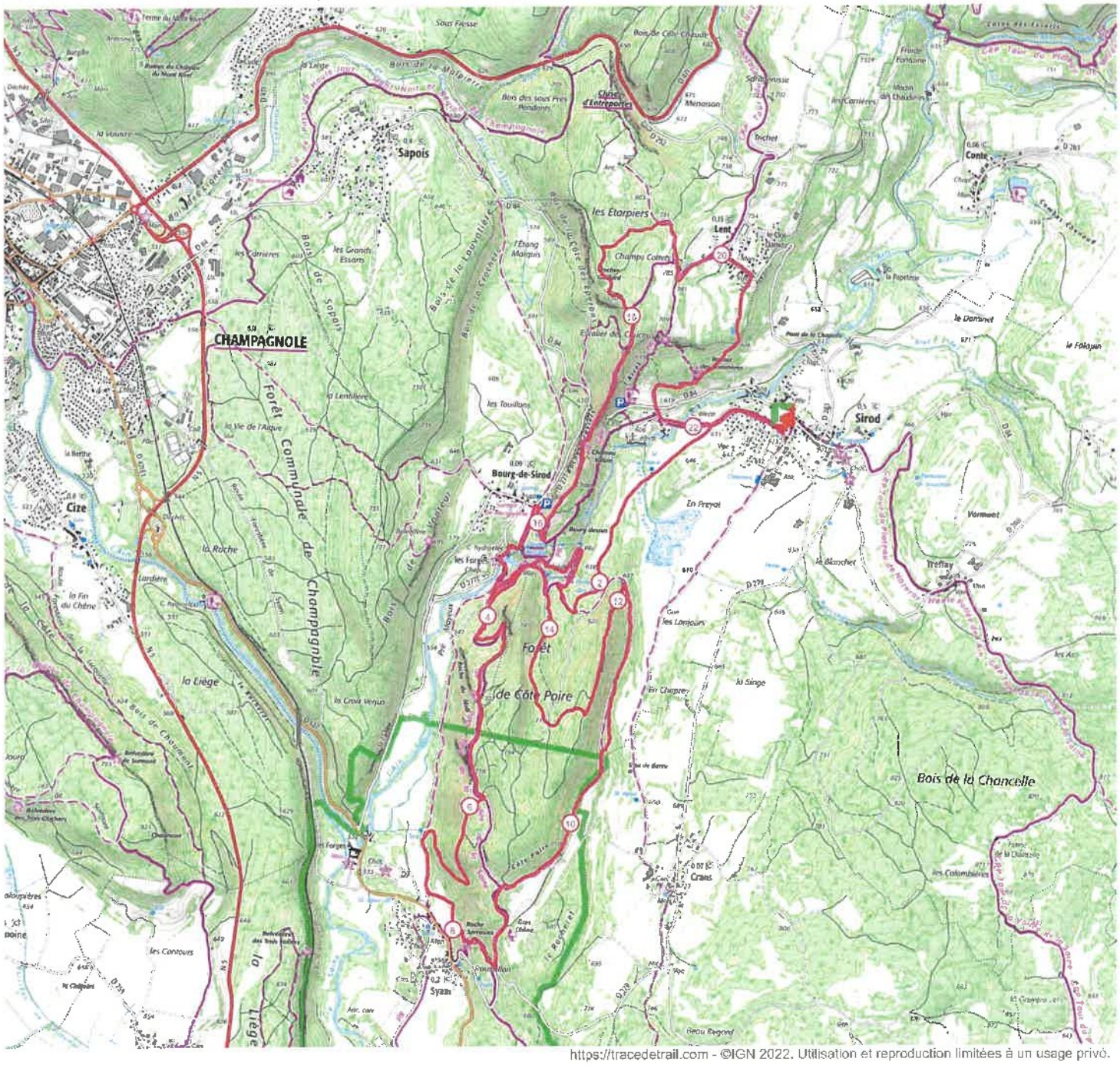
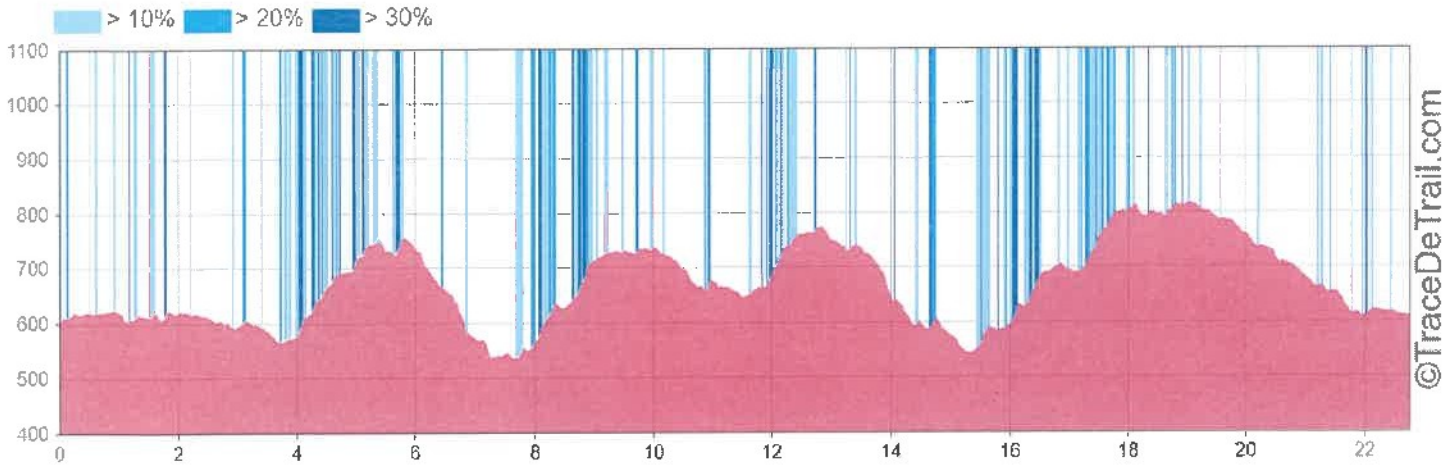
https://tracedetrail.com - ©IGN 2022. Utilisation et reproduction limitées à un usage privé.